Commission européenne

UN BUDGET DE L'UE POUR L'AVENIR

#EUBudget #FutureofEurope

9 Octobre 2019

FINANCEMENT DU BUDGET DE L'UE

Le financement du prochain cadre financier pluriannuel doit être réformé et modernisé. L'Europe a besoin d'un système moins complexe, plus transparent et plus équitable, qui soit davantage en phase avec les objectifs de l'action de l'Union. La Commission a proposé d'autres sources de recettes, comme celles provenant du système d'échange de quotas d'émission ou les contributions fondées sur les plastiques non recyclés. Celles-ci, tout en étant directement liées aux priorités de l'action de l'Union, permettront de réduire les contributions nationales fondées sur le revenu national brut (RNB), qui constituent la principale source de recettes pour le budget de l'UE.

CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU BUDGET DE L'UE: AUGMENTATION EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

La Commission a proposé que le budget de l'Union investisse 1 279 milliards € en 2021-2027 (1,114 % du RNB de l'Union à 27). La contribution de chaque État membre sera calculée sur la base du montant que l'Union devra verser chaque année aux bénéficiaires du budget de l'UE, déduction faite des recettes provenant d'autres sources, telles que les droits de douane et les amendes, jusqu'à hauteur d'un montant global maximal de 1 246 milliards € (soit 1,08 % du RNB de l'Union à 27).

Si l'on compare un cadre financier à l'autre, les contributions nationales augmentent en fonction de l'inflation et de la croissance économique, tout comme les budgets nationaux. Toutefois, contrairement aux budgets nationaux, le cadre financier de l'UE s'étend sur 7 ans, et ces augmentations semblent plus prononcées sur le long terme.

Lorsqu'on effectue une comparaison entre les deux cadres financiers, il convient de prendre en compte le fait qu'ensemble, ils enregistrent 14 années d'inflation et de croissance économique. Une comparaison directe serait dès lors faussée. Si l'on examine uniquement la dernière année des deux cadres (2020 et 2027), les **contributions nationales de l'ensemble des États membres augmenteraient d'un tiers:**

- **la majeure partie de cette augmentation résulte de l'inflation et de la croissance réelle** (comme pour les budgets nationaux);
- **environ 1/8e est imputable au Brexit;**
- **et environ 25 % seulement de cette augmentation est liée à la hausse proposée des investissements dans la recherche, la numérisation, le climat, la migration, la défense et d'autres domaines prioritaires essentiels qui bénéficient de financements supplémentaires.**

Facteurs de l'évolution des contributions nationales en 2027 par rapport à 2020
(% de la variation totale)

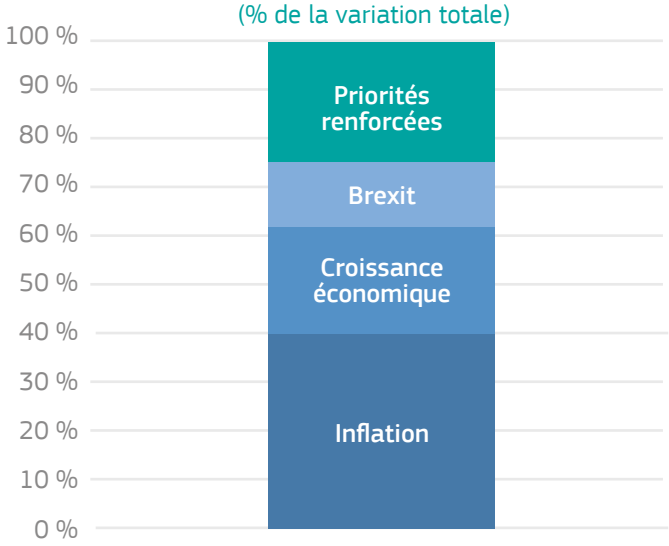

** Représentation illustrative reposant sur les estimations fondées sur la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel 2021-2027, sur le projet de budget 2020 et sur les prévisions économiques du printemps 2019.*

CONTRIBUTIONS NATIONALES : VARIATIONS ENTRE LES ÉTATS MEMBRES

SYSTÈME ACTUEL: RÉPARTITION INÉQUITABLE DES PARTS DES ÉTATS MEMBRES DANS LE FINANCEMENT

Dans le système actuel, certains États membres bénéficient, pour des raisons historiques, de réductions, ou rabais, sur leurs contributions. Cependant, ces rabais faussent le système de financement actuel de l'Union, étant donné que les États membres qui en bénéficient contribuent moins au budget de l'UE que les autres États membres en proportion de leurs revenus.

Actuellement, les cinq États membres présentant la contribution la plus faible en pourcentage de leur RNB (à savoir le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède) se classent parmi les huit premiers pays de l'Union en termes de prospérité relative. Ces cinq mêmes États membres bénéficient à l'heure actuelle d'une réduction de leur contribution au budget de l'UE.

À l'inverse, l'ensemble des États membres dont la prospérité est inférieure à la moyenne apportent une contribution au budget de l'UE qui est supérieure à la moyenne en termes de part de leur RNB, malgré leur capacité moindre à contribuer. Autrement dit, les États membres les plus riches paient le moins, alors que les États membres les plus pauvres paient des montants exagérément élevés par rapport aux premiers.

CFP 2021-2027 : SIMPLIFIER ET RÉFORMER LE SYSTÈME DE RECETTES EN SUPPRIMANT PROGRESSIVEMENT LES RABAIS AFIN DE GARANTIR UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ POUR TOUS

Le retrait du Royaume-Uni mettra un terme au rabais octroyé à ce pays. Toutes les autres corrections expireront automatiquement en 2020. Il s'agit d'une occasion unique de simplifier et de réformer le système de recettes.

La suppression de toutes les corrections apportées au volet «recettes» devrait s'inscrire dans le cadre d'un paquet budgétaire juste et équilibré. Les contributions nationales liées à la richesse des États membres convergeront progressivement au cours de la période – parallèlement à la suppression progressive des rabais – pour parvenir à une répartition plus équilibrée d'ici à 2027.

Contributions nationales en pourcentage du revenu national brut (RNB)

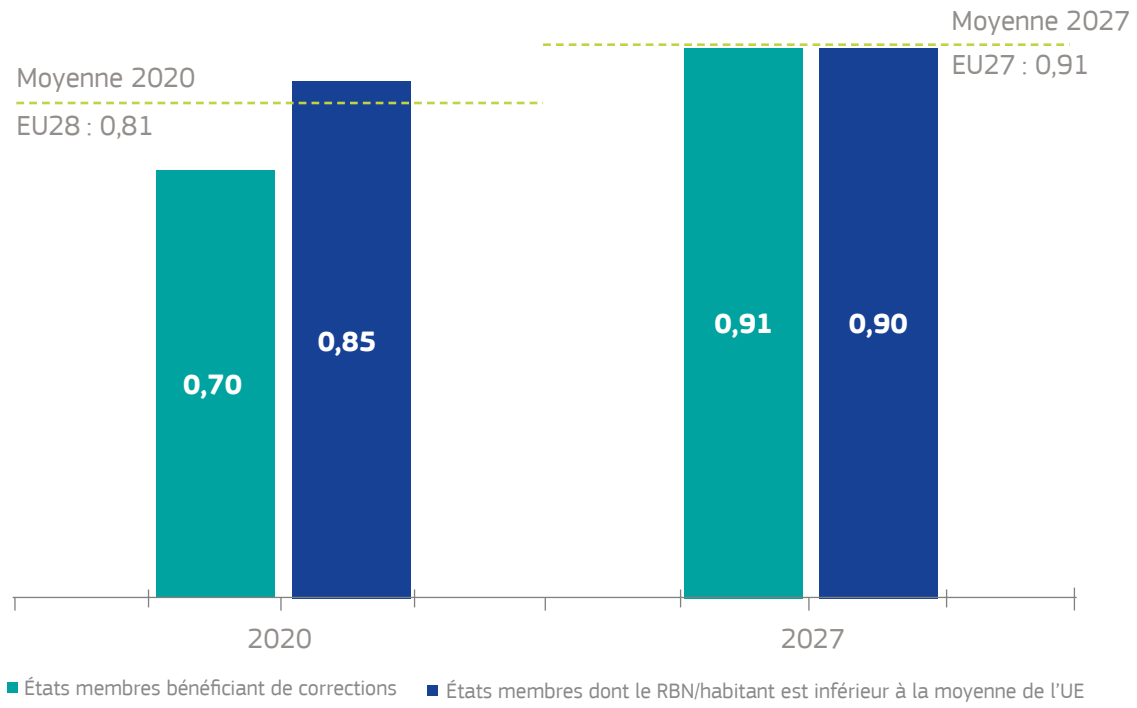

SOLDES BUDGÉTAIRES – UN CONCEPT DÉPASSÉ

Les avantages de l'appartenance à l'Union vont bien au-delà des recettes budgétaires. C'est pour cette raison qu'une approche restrictive centrée sur des «soldes nets» laisse fortement à désirer. Les soldes budgétaires indiquent seulement la différence entre la contribution d'un État membre au budget de l'UE et les fonds que reçoivent les bénéficiaires enregistrés dans cet État membre, après une série d'ajustements statistiques. Cette représentation statistique ne nous éclaire pas pour ce qui est de déterminer les contributions nationales, compte tenu de la structure du budget actuel dans lequel une part accrue des fonds est allouée aux biens publics européens. La notion de solde budgétaire ne permet pas de mesurer les avantages que représente, pour les États membres de l'UE, le fait d'être partie intégrante du marché unique et d'agir en commun pour résoudre les problèmes de la migration et lutter contre le terrorisme et le changement climatique. Elle ne tient pas non plus compte des débouchés commerciaux que la politique de cohésion – la principale politique d'investissement de l'UE – crée pour les entreprises de toute l'Union. L'UE apporte une contribution significative aux économies de ses États membres, ce qui est totalement ignoré dans ces calculs.

Par exemple, le marché unique a une incidence positive importante et directe sur l'emploi et la croissance – ses avantages étant estimés à environ 10 % du RNB, soit plus de dix fois la contribution que les États membres versent au budget.

Avantages de l'intégration du marché unique

Gains en revenu (en milliards €, année de référence 2014)

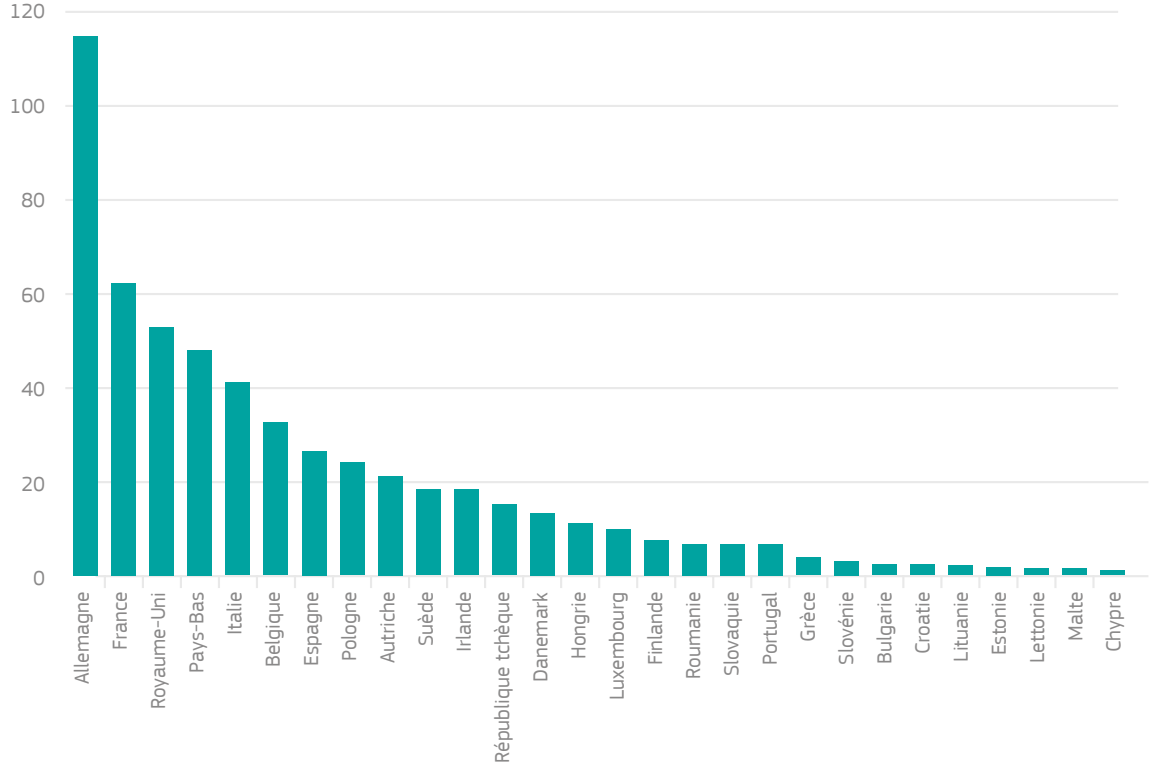

Source : Gabriel Felbermayr, Jasmin Gröschl, Inga Heiland (2018), Undoing Europe in a New Quantitative Trade Model, document de travail d'Ifo n° 250. Le graphique montre les gains en termes de revenus résultant, selon le modèle appliqué, du fait d'être partie intégrante du marché unique.

Aujourd'hui, non seulement le rabais britannique va disparaître, mais les conditions qui ont justifié la mise en place d'un mécanisme de rabais en 1984 et qui bénéficient à d'autres États membres ne sont plus valables :

- **la structure des dépenses de l'Union a évolué :** en 1984, une correction était nécessaire pour remédier au problème spécifique lié à l'agriculture pour le Royaume-Uni (environ 70 % du budget de l'UE finançait une seule politique, l'agriculture, qui bénéficiait moins au Royaume-Uni qu'aux autres États membres). À l'heure actuelle, le budget de l'UE soutient de nombreuses autres politiques **et aucun État membre ne se trouve dans une situation particulière qui le désavantage.**

- **L'écart de prospérité entre les États membres qui bénéficient d'un rabais** et les autres s'est réduit. Alors qu'en 1984, le RNB moyen par habitant du Royaume-Uni s'élevait à 92 % de celui de l'UE, les cinq autres États membres qui bénéficient de rabais se situaient à 127 % du niveau moyen de prospérité de l'UE en 2018.

© Union européenne, octobre 2019

Office des publications
de l'Union européenne

PDF	ISBN 978-92-76-11744-5	doi:10.2761/81410	KV-04-19-616-FR-N
Paper	ISBN 978-92-76-11787-2	doi:10.2761/509385	KV-04-19-616-FR-C